

## PRESENTATION

Le diplôme du BP JEPS spécialité « Éducateur Sportif » mention « Activités Physiques pour Tous » permet l'acquisition de compétences professionnelles dans les domaines suivants :

- › Concevoir, conduire et évaluer des projets d'animation, d'initiation ou d'apprentissage en encadrant des activités et/ou des projets collectifs ;
- › Conduire auprès de tous publics (petite enfance, enfants, adolescents, adultes, seniors, personnes en situation de handicaps) des séances et cycles de découverte, de sensibilisation et d'initiation à des activités physiques ou sportives diversifiées dans les 3 domaines suivants : les activités physiques d'entretien corporel, les activités et jeux sportifs et les activités physiques en espace naturel ;
- › S'adapter aux personnes dont on est responsable, en assurer leur protection en relation avec d'autres intervenants (co-éducateurs, parents, institutions, partenaires...);
- › Participer au fonctionnement et à la gestion de la structure dans le cadre du projet global et compte tenu des publics visés ;
- › Communiquer sur son activité et sur le fonctionnement de la structure ;
- › S'approprier des outils numériques pour diversifier les approches pédagogiques en séances d'animation sportive.

Cette formation offre la possibilité de valider : « l'abécédaire » de la Fédération Française Handisport et l'Attestation de Qualification de la Fédération Française Sport Adapté.

### Le BP A.P.T en quelques chiffres

#### Promotion 2018-2019

100% de réussite / 86% d'insertion professionnelle

*Le taux d'insertion professionnelle est calculé 7 mois après l'obtention du diplôme (emploi dans le domaine du diplôme préparé – diplômés de 2019).*



En 2020, 100% des stagiaires ayant suivi une formation au CREPS de Reims se déclarent satisfaits.

## DEBOUCHES POSSIBLES

### Employeurs potentiels

- › Collectivités locales telles que les communes, les communautés de communes...
- › Associations, notamment les clubs sportifs ;
- › Établissement d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;
- › Accueils collectifs de mineurs, notamment lors de séjours sportifs ;
- › Toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (MJC, centres sociaux, maisons de quartier, foyers pour tous, structures de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, structures d'activités physiques de pleine nature, centres de formation, structures de loisirs, structures ayant une action au profit de la défense...).
- › Possibilité d'intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

### Evolutions possibles

- › Educateur (trice) multisports/d'activités physiques ou sportives/socio-sportif (ve)/sportif (ve) plurivalent(e) ;
- › Accéder par voie de concours à la filière sportive de la fonction publique territoriale (Educateur Territorial des APS) ;
- › Suivre une formation de niveau DE JEPS ou DES JEPS pour toute personne souhaitant s'orienter vers de l'entraînement sportif, de l'expertise, du management.

## PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- ▶ Être âgé de 16 ans minimum à la date des épreuves de sélection (le diplôme ne peut être délivré qu'à partir de 18 ans) ;
- ▶ Être titulaire au minimum du certificat PSC1 (cf. *sessions de formations au CREPS*) ou son équivalent **en cours de validité** ;
- ▶ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des « activités physiques et sportives » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- ▶ **Satisfaire aux Tests d'Exigence Préalable (TEP)** décrits en [annexe IV de l'arrêté du 21 juin 2016](#) ou remplir les conditions de dispense mentionnées à l'annexe VI de ce même arrêté :
  - Test navette « Luc Léger » (palier 6 réalisé pour les femmes et palier 8 réalisé pour les hommes)
  - Test d'habileté motrice (voir le descriptif sur [le site du Ministère des Sports](#))
- ▶ **Être retenu(e) à l'issue des épreuves de sélection organisées par le CREPS de Reims :**

PARCOURSUP	Hors PARCOURSUP
Cf. <a href="https://www.parcoursup.fr/">https://www.parcoursup.fr/</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Épreuves écrites (prise de notes/compréhension et analyse de textes relatifs à l'animation sportive)</li><li>• Épreuve orale (entretien de motivation et présentation du projet professionnel avec dossier pédagogique à l'appui).</li></ul>

- ▶ Obtenir l'accord de principe d'une structure d'accueil pour effectuer les périodes pratiques en alternance (la structure doit permettre la conception et la réalisation de projets d'animation, la découverte et la conduite de séances et cycles d'activités physiques et sportives diversifiées auprès de différents publics).

Il est fortement recommandé d'avoir un bon niveau de pratique sportive et d'avoir suivi au préalable une formation dans l'animation volontaire (BAFA...) et/ou d'être titulaire d'un diplôme d'encadrement d'une fédération sportive (CQP...).

## CONTENU DE LA FORMATION

Annexe II de l'arrêté du 21 juin 2016

**La formation comprend 4 Unités Capitalisables (UC)**

**UC 1** – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

**UC 2** – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

**UC 3** – Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des « activités physiques pour tous »

**UC 4** – Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation se déroule en alternance :

- Au CREPS de Reims et dans des structures partenaires (Sillery) pour la partie en centre ;
- En structure d'accueil.

Des apports théoriques en méthode active seront développés en centre de formation ; des applications pratiques et concrètes seront réalisées en structure d'alternance pédagogique avec l'accompagnement du tuteur.

Le travail d'alternance permet de passer d'une logique d'enseignement à une logique de construction de savoirs et d'acquisition de compétences.

Afin de développer les compétences professionnelles des stagiaires, diverses méthodes pédagogiques seront utilisées telles que :

- ▶ Des interventions théoriques et pratiques/Des observations de publics/Des mises en situations pédagogiques/L'alternance « organisme de formation – stages pratiques – immersion en structure professionnelle ».

De plus, des temps d'évaluations seront nécessaires (évaluations formatives) et obligatoires (évaluations certificatives) pour la bonne conduite du dispositif de formation professionnelle.

De nombreux intervenants seront mobilisés en fonction de leur spécificité (pédagogie, TRE, communication, sciences biologiques, supports techniques...). Ils auront à leur disposition des installations et des matériels adaptés à leurs besoins : salles de cours et de sport, terrains multi activités, matériel pédagogique adapté, matériel informatique...

Le suivi pédagogique d'un stagiaire est donc organisé aussi bien en centre de formation qu'en structure d'alternance.

En centre de formation, plusieurs temps sont consacrés au suivi pédagogique des stagiaires par l'engagement du responsable de formation.

En structure d'alternance, le suivi pédagogique du stagiaire est réalisé par le tuteur.

## MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Annexe III de l'arrêté du 21 juin 2016

**Les unités capitalisables du BP APT sont attribuées à l'issue de 5 épreuves certificatives.**

**Epreuve A :** vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (VEP MSP)

**Epreuve B :** conception, réalisation et évaluation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques pour tous (UC 1 et UC 2)

**Epreuve C :**

- 1 : conception, conduite et évaluation d'un cycle d'apprentissage en structure d'alternance pédagogique dans une famille d'activités physiques pour tous (UC 3a APT)
- 2 : conception, conduite et évaluation d'un cycle d'apprentissage en structure d'alternance pédagogique dans une autre famille d'activités physiques pour tous (UC 3b APT)

**Epreuve D :** mobilisation des techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance d'apprentissage (UC 4 APT).

### CALENDRIER DES TEP • Ouverture des inscriptions en janvier 2021 •

Public	PARCOURSUP* OU HORS PARCOURSUP	Clôture des inscriptions	16 avril 2021	Date des TEP	3 mai 2021
Public	UNIQUEMENT HORS PARCOURSUP	Clôture des inscriptions	15 juin 2021	Date des TEP	30 juin 2021

### CALENDRIER DE LA FORMATION • Ouverture des inscriptions en janvier 2021 •

Clôture des inscriptions à la formation	Tests de sélection	Début de la formation (positionnement)	Date du 1 <sup>er</sup> cours	Fin de la formation	Effectif habilité	Heures en centre	Heures en structure	Durée totale
PARCOURSUP * 16 avril 2021	PARCOURSUP * 4 et 5 mai 2021	Du 31 août au 3 septembre 2021	13 septembre 2021	30 juin 2022	15 à 24* stagiaires	720 H	528 H	1 248 H
HORS PARCOURSUP 15 juin 2021	HORS PARCOURSUP 1 <sup>er</sup> et 2 juillet 2021							

\* Dont 6 places PARCOURSUP pour les sortants scolaires (inscription obligatoire sur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) en plus de l'inscription au CREPS)

La phase de positionnement permet d'individualiser le parcours de chaque stagiaire, de **valider des parcours partiels et l'obtention d'UC** par équivalence selon le tableau figurant [l'annexe VI de l'arrêté du 21 juin 2016](#).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rendre sur [le site du Ministère des Sports](#).

Les UC n°1 et 2 de ce BPJEPS une fois validées sont acquises pour tous les BPJEPS.

## COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS

(LES CONDITIONS GENERALES DE VENTES SONT CONSULTABLES SUR NOTRE SITE INTERNET)

Frais d'inscription	
<b>Hors PARCOURSUP</b>	<b>PARCOURSUP</b>
Frais d'inscription aux TEP : 60 € (non remboursables)	Frais de scolarité à l'entrée en formation : 100 €
Frais d'inscription à la formation : 60 € (non remboursables)	
Frais pédagogiques	
Frais en parcours complet : 5 688 €	
Si moins de 100 heures de formation à suivre en centre : 50 € par épreuve certificative à repasser.	Frais en parcours partiel : 7,90 € / heure

Le financement de tout ou partie de cette formation est possible sous réserve d'acceptation pour toute personne :

- **En apprentissage** : Les personnes de moins de 30 ans sont éligibles au contrat d'apprentissage (pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé et les sportifs de haut-niveau) qui assure une prise en charge totale du coût de la formation et permet d'avoir le statut de salarié(e) apprenti(e). Préinscription en ligne via ce lien : <http://formas67.ymag.cloud/index.php/preinscription/>. Pour plus de renseignements, contacter le CFA Form'AS par téléphone au 03 88 28 00 05 ou par mail : [contact@form-as.fr](mailto:contact@form-as.fr).
- **Admise via Parcoursup** : vous inscrire sur la plateforme [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)
- **Demandeur d'emploi** : prendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi ou la Mission Locale de votre lieu de résidence.
- **En formation continue** : voir avec votre employeur.
- **Mobilisant son compte CPF** en saisissant la demande directement sur : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

## REUNIONS D'INFORMATION

### Réunions d'information au CREPS de Reims les :

- Lundi 1<sup>er</sup> février 2021 de 17h30 à 19h00
- Mardi 06 avril 2021 de 17h30 à 19h00
- Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 de 17h30 à 19h00
- Lundi 03 mai 2021 de 17h30 à 19h00

Merci de vous inscrire préalablement à ces réunions d'information auprès de Monsieur Romuald HENIQUE

**Journée Portes Ouvertes : le mercredi 17 février 2021. Inscription en ligne sur notre site à partir du 2 février.**



**Christine DADI** (financements)

☎ 03.26.86.70.12

@ [christine.dadi@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:christine.dadi@creps-reims.sports.gouv.fr)

## CONTACTS



**Faustine COUPAYE** (apprentissage)

☎ 07.87.23.81.97

@ [faustine.coupaye@form-as.fr](mailto:faustine.coupaye@form-as.fr)



**Romuald HENIQUE** (responsable de la formation)

☎ 03.26.86.70.10

@ [romuald.henique@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:romuald.henique@creps-reims.sports.gouv.fr)



**Camille GOURNAY** (référente administrative)

☎ 03.26.86.70.13

@ [formation@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-reims.sports.gouv.fr)



**Caroline DIOT** (référente handicap) ☎ 03.26.86.70.10

@ [caroline.diot@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:caroline.diot@creps-reims.sports.gouv.fr)

**Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée**

## S'INFORMER, S'INSCRIRE

Le dossier d'inscription est disponible en ligne sur [www.creps-reims.fr](http://www.creps-reims.fr). Il est à télécharger, à imprimer et à adresser accompagné de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi) au :

**CREPS de Reims**  
**Route de Bezannes**  
**BP 107**  
**51054 REIMS Cedex**

L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.

## ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation : 03.26.86.70.10



Cette formation est référencée sur Parcoursup et est ouverte à l'apprentissage : [www.form-as.fr](http://www.form-as.fr)